



Société Mutualiste d'Assurances Neutra
Rue de Joie 5 à 4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0472.020.311
Tél. : 04 254 54 90 Fax : 04 254 54 37
Email : Info@neutrahospi.be
Site web : www.neutrahospi.be

Attestation en vue du remboursement des soins post-hospitaliers reportés suite **au
confinement lors de la crise du Coronavirus**

A compléter par l'assuré(e) ou son représentant légal pour toute demande spécifique de remboursement des frais post hospitaliers suite à la crise sanitaire.

Compléter ou collez une vignette de la mutuelle :

Nom + prénom :

Numéro de registre national :

Rue + n° :

Code postal + commune :

Téléphone :

Cadre réservé au prestataire de soins :

A compléter par le prestataire des soins qui n'a pu prodiguer les soins post hospitalisation suite au confinement lié à la crise du coronavirus

Je soussigné : **déclare ne pas**

avoir pu effectuer les soins post hospitaliers du au

..... suite à la crise du coronavirus.

Cachet et signature du prestataire des soins.

NB : les formalités de remboursement s'appliquent selon les statuts de la SMA Neutra.

Attention : ce formulaire n'est valable que si des soins post-hospitaliers ont été reportés suite au confinement des mois de mars à mai 2020.

Pour les frais post : nous interviendrons au prorata des soins qui n'ont pu être prodigués **pendant la période de confinement.**

Le contrat prévoit un remboursement de 90 jours après la sortie de l'hospitalisation. Jusqu'au 13/03/20, les soins ont pu être donnés normalement.

La période de couverture des 90 jours restant d'application, la prolongation sera équivalente au nombre de jours où les soins n'ont pu être prodigués suite au confinement.

-Si nous avons pu rembourser X jours entre la sortie de l'hôpital et le 13/03/20, nous pourrions couvrir les soins 90 jours – X à partir du 04/05/20 (date à laquelle, les prestataires des soins peuvent reprendre leur activité).

Durant la crise, les produits pharmaceutiques ont pu être délivrés. Les pharmacies ont, en effet, continué leurs activités. Cette présente attestation ne peut donc être utilisée pour les tickets BVAC et listings pharmaceutiques.

Certifié sincère et véritable

Fait à

le

Signature

Les données à caractère personnel traitées par la SMA Neutra le sont conformément aux exigences du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Vous pouvez faire part de toute interrogation au sujet de cette réglementation au Délégué à la Protection des Données de la SMA, joignable au 04/258.58.91, par courriel à protection_donnees@neutrahospi.be et par courrier Rue de Joie, n°5 à 4000 LIEGE. La Déclaration en matière de protection des données à caractère personnel de la SMA Neutra est consultable sur son site internet à l'adresse www.neutrahospi.be.

Agréée par l'Office de Contrôle des Mutualités, Avenue de l'Astronomie 1 à 1210 Bruxelles, sous le n° 250/2